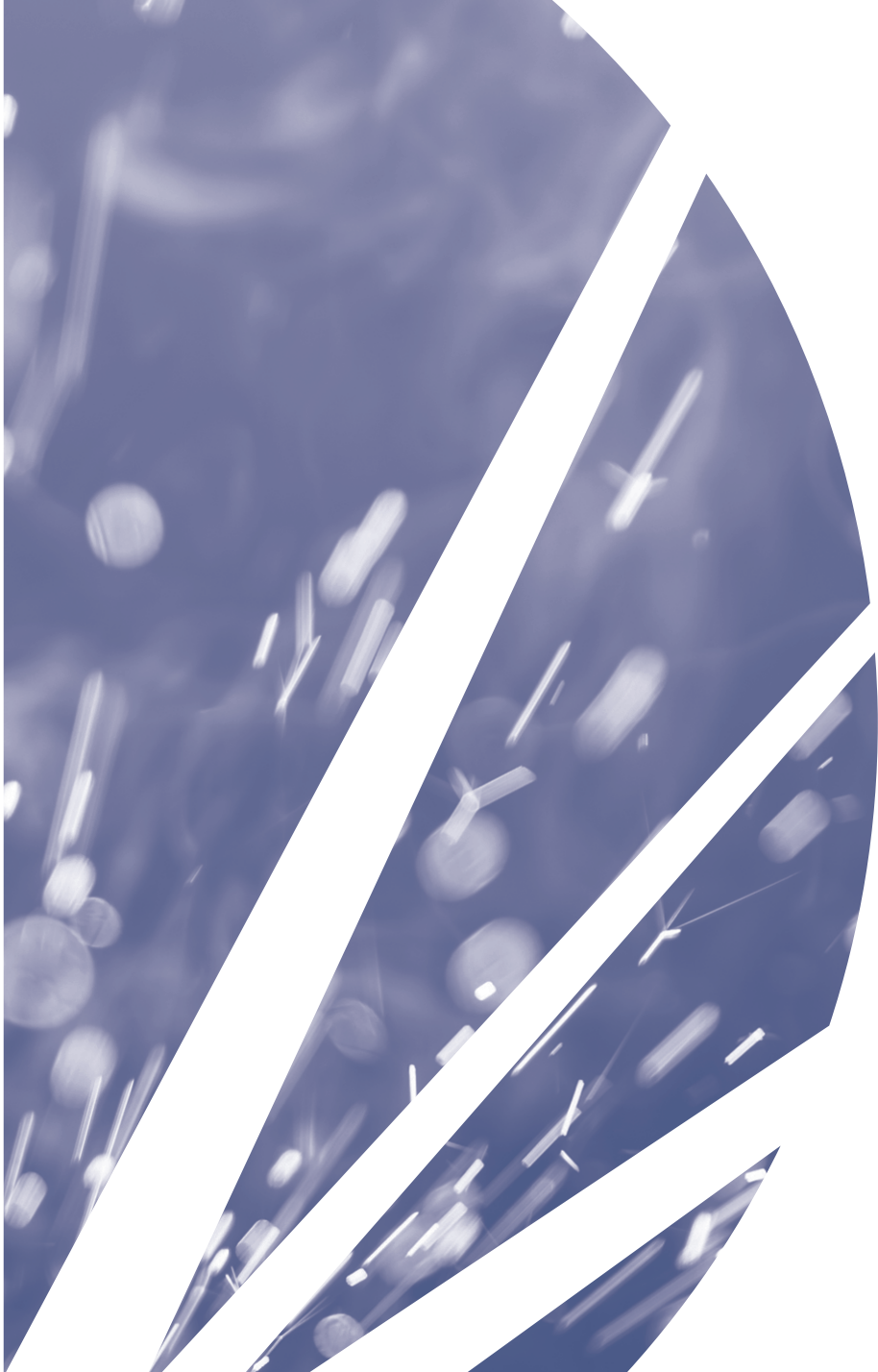




Produits Sidérurgiques Parachevés

LA SOCIÉTÉ **PSP** EST SPÉCIALISÉE DANS LE PARACHÈVEMENT DE PRODUITS SIDÉRURGIQUES ACIER, INOX ET ALU.

Nous disposons d'un large parc de machine nous donnant la souplesse et la réactivité indispensable à notre activité ainsi que 20 000 m² de surface couverte pour le stockage des matières premières, nous livrons chaque jour tout le sud-est de la France avec notre propre flotte de camions.

UN PARC MACHINE DOTÉ :

- d'un laser tube LT14 pour la découpe de toutes formes sur tubes et profilés métalliques tels que l'inox et l'acier. Le LT14 peut être utilisé pour couper des tubes (ronds, carrés et rectangulaires), profilés ouverts, les poutres en H ou IPE, profilés spéciaux. Capacité maxi Ø 380mm et 30mm d'épaisseur.
 - d'une perceuse Excalibur 1201DE pour le perçage sur tubes et profilés métallique jusqu'à 1200mm de section avec une capacité de perçage Ø50mm maxi.
 - d'une scie à ruban KBS 750 à coupes biaisées pour profilés légers à moyens. Capacité à 90° [mm] : 750 x 500.
 - d'une scie à ruban KBS 1051 à coupes biaisées rapide et à haut rendement pour les profilés de construction métallique. Capacité à 90° [mm] : 1030 x 500.
- Les travaux sont réalisés à partir de plans et spécifications fournis par nos clients. La prise de commande fait suite dans la grande majorité des cas à une consultation préalable à laquelle nous répondons sous forme de devis.



/ ÉQUIPE COMMERCIALE PSP



RESPONSABLE BUREAU D'ÉTUDES

BONNIN Rémy

Tél. : 04.75.98.04.21
Fax : 04.30.29.09.57
remy.bonnin@psp26.fr

INGÉNIEUR LASER BUREAU D'ÉTUDES

FAVRE Joël

Tél. : 04.75.04.50.40
Fax : 04.30.29.09.57
joel.favre@psp26.fr

TECHNICIEN SCIAGE, PERÇAGE BUREAU D'ÉTUDES

DALMOLIN Fabien

Tél. : 04.75.98.02.41
Fax : 04.30.29.09.63
fabien.dalmolin@psp26.fr





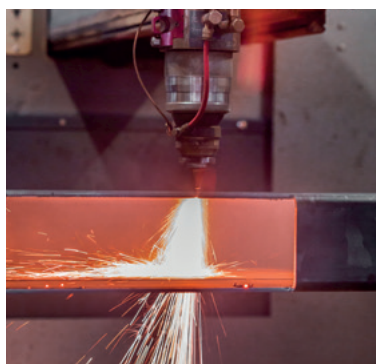
/ Laser Tube Jumbo LT14

Le LT14 est une machine laser en cycle complètement automatique pour coupe sur toutes formes sur tubes et profilés métalliques tels que l'inox, l'acier et l'aluminium même de très grandes dimensions.

Le LT14 peut être utilisé pour couper des tubes (ronds, carrés et rectangulaires), des profils ouverts, les poutres en H en I et en U, les cornières, les tubes ovales et les profilés spéciaux. Capacité maxi Ø 380mm et 30mm d'épaisseur dans l'acier, 20mm dans l'inox et 12 dans l'aluminium.

La découpe laser a des avantages considérables par rapport aux solutions classiques :

- Usinage de grande précision (± 0.1 mm) sans bavure et sans déformation du tube
- Traitement en une seule étape par opérations successives automatisées (perçage, poinçonnage, sciage, oxycoupage, ébavurage,...) sans reprise ni transfert.
- Aucun outillage nécessaire, ce qui permet une réalisation rapide et au moindre coût de prototypes et de petites séries et de prendre en compte très facilement toute modification.





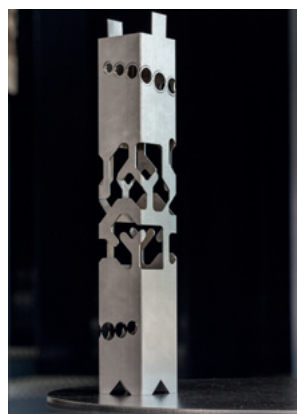
/ Laser Tube LT712

Le LT712 est une machine laser en cycle complètement automatique pour coupe sur toutes formes sur tubes et profilés métalliques tels que l'inox, l'acier et l'alü.

Le LT712 peut être utilisé pour couper des tubes (ronds, carrés et rectangulaires), des profils ouverts, les poutres en H en I et en U, les cornières, les tubes ovales et les profilés spéciaux. Capacité maxi Ø 152mm et 15mm d'épaisseur dans l'acier, 5mm dans l'inox et 3 dans l'alü. Longueur maximale de la barre: 6100 mm

Les très larges possibilités de découpe permettent :

- d'augmenter votre productivité :
pré-assemblages précis aptes à la soudure robotisée, marquage...
- de développer votre créativité :
nouveaux types d'assemblage, nouvelles formes,... la découpe laser repousse les limites.





/ Perceuse EXCALIBUR 12

Cela fait plus de trente ans que FICEP produit cette machine, qui est récemment devenue un point de référence pour tous les producteurs de machines-outils.

En tant que ligne CNC automatique pour le perçage de profils plats et façonnés, la machine FICEP Excalibur est la première ligne de perçage monobroche à portique pour travailler les profils destinés au secteur des constructions en acier qui travaille selon le système en cantilever.

La machine reste suspendue et bouge le long de sa table de chargement.

Grâce à une série de roues montées sur roulements, le corps principal de l'unité de perçage coulisse sur un support robuste que traverse la table de chargement.

Ce support est équipé d'une crémaillère qui, au moyen d'un pignon denté, assure la précision de mouvement de la machine. Un capteur électromécanique contrôle l'origine de la pièce et permet de faire démarrer le cycle d'usinage. La pièce qui doit être usinée ne bouge pas mais est efficacement fixée en position au moyen d'un dispositif automatique de blocage à double effet (fixage supérieur et inférieur).

EXCALIBUR 1201 DE

Longueur max. standard des profilés : 15 m

Ø Perçage Maxi : 50 mm

Trou Oblong

Puissance de la broche : 19 kW

Vitesse de rotation de la broche : 180 / 3000

Max. profile dimension : 1200 mm

X vitesse de positionnement de l'axe (cadre) : 35 mt/min

Y vitesse de positionnement de l'axe (tête de forage) : 12 mt/min

Unité de contrôle : CNC 4 axes





/ Scie à Ruban KBS 750

Scie à ruban à coupes biaises pour profilés légers à moyens.

Capacité à 90° [mm] : 750 x 500

Les avantages en un coup d'œil :

- Capacité (l x h) : 750 x 500 mm
- Scie verticale stable sur portique équipé de guidages sans jeu
- Coupes unitaires, en nappes ou en paquets
- Haute durée de vie du ruban et excellente qualité de coupe par inclinaison du ruban
- Rendement de coupe élevé grâce à un moteur d'entraînement puissant
- Réglage des angles par CN
- Commande machine via le pack logiciel moderne pour construction métallique PROFICUT

Procédés Sciage

Ruban : 6.990x41x1,3mm

Inclinaison ruban : 3°

Puissance moteur : 5,5kW

Vitesse de coupe : 15-100m/min

Dimensions (L x l x h) : 3.230x1.160x2.420mm

Avance : 0-300mm/min

Avance / retour rapide : 2.500mm/min

Poids : 3.100kg

Capacité maxi. : 750 x 500mm

Capacité mini. : 10x10mm

Capacité coupe biseau : -45°/90°/+30°

Outils Bi-métal

Degré d'automatisation

Amenage automatique

Evacuation automatique

Classe matière Acier

Processus Travail des profils

Travail en paquet

Travail en nappe





/ Scie à Ruban KBS 1051

Scie à ruban à coupes biaises rapides et à haut rendement pour les profilés de constructions métalliques.

Capacité à 90° [mm] : 1030 x 500

Les avantages en un coup d'œil :

- Capacité (l x h) : 1.030 x 500 mm
- Scie verticale stable sur portique équipé de guidages sans jeu
- AFC (Auto Feed Control) réglage de l'inclinaison de l'archet automatiquement en fonction de la coupe
- Vitesse d'avance électromécanique avec vis à billes et servomoteur
- Serrage et mesure du profilé automatique
- Commande machine via le pack logiciel moderne pour construction métallique PROFICUT

Procédés Sciage

Ruban : 8.900 x 54 x 1,6mm

Inclinaison ruban : 1,5-10°

Puissance moteur : 12,9kW

Vitesse de coupe : 15-150m/min

Dimensions (L x l x h) : 4.370 x 1.435 x 2.650mm

Avance : 0-600mm/min

Avance / retour rapide : 6.000mm/min

Poids : 5.800kg

Capacité maxi. : 1.030 x 500mm

Capacité profilés : 1.030 x 500mm

Capacité mini. : 30x10mm

Capacité coupe biseau : -40°/90°/+30°

Outils Bi-métal

Outils carbure

Degré d'automatisation

Amenage automatique

Évacuation automatique

Évacuation automatique coupes d'affranchissement/chutes

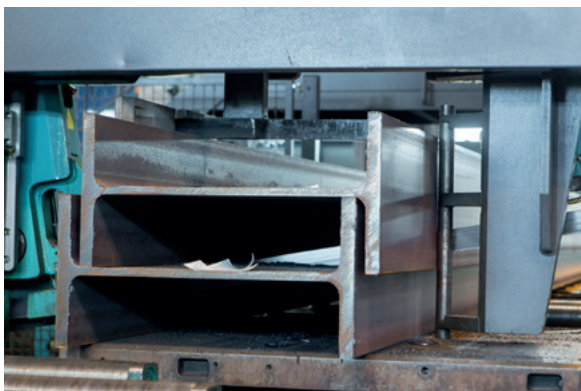
Entièrement automatique

Classe matière Acier

Processus Travail des profils

Travail en paquet

Travail en nappe





/ Livraison le lendemain si commande avant 17h

TOURNÉES RÉGULIÈRES

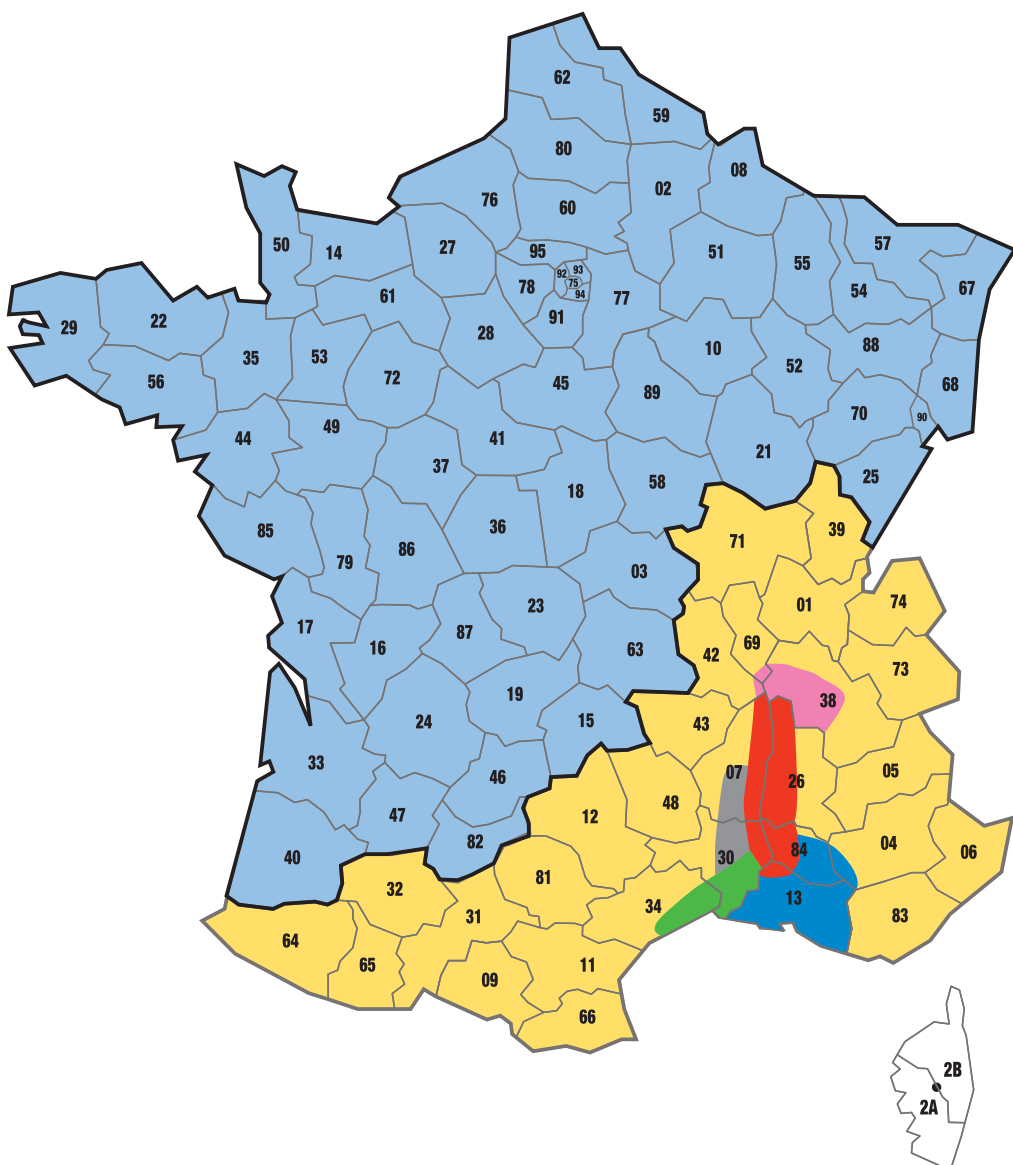
- Mardi
- Mardi/Jeudi
- Lundi/Mercredi/Vendredi
- Lundi/Mercredi/Jeudi
- Tous les jours

TOURNÉES SUIVANT POIDS

- Jeudi 4 Tonnes mini

LIVRAISON SOUS 48 H

- Camion complet 25 Tonnes
- 15 Tonnes mini



Toutes les livraisons effectuées par notre Société le sont sous les présentes conditions générales de vente qui seules s'appliqueront, à l'exclusion expresse des conditions générales d'achat de l'acquéreur, ou de tout autre document émanant de lui, **sauf dérogation formelle et expresse de notre part.**

• COMMANDE, CONFIRMATION, MODIFICATION

Le contrat de vente ne devient définitif et n'engage notre Société qu'après confirmation expresse de notre part. Il en va de même pour toute modification ultérieure. Sauf accord dérogatoire, les spécifications de chaque commande sont fixées dans la confirmation de commande de notre Société.

• PRIX

- Les prix sont stipulés hors taxes, toutes taxes en sus à la charge de l'acquéreur. Leur nature (ferme ou révisable), leur montant sont précisés dans les conditions particulières.
- Nos factures sont majorées à titre de coût de facturation d'un montant forfaitaire désigné sous le nom de frais fixes et dont le montant sera indiqué à l'acheteur sur sa demande, sachant qu'un minima de facturation pourra être appliqué pour les produits de faible valeur unitaire.
- En outre, il pourra être demandé une contribution forfaitaire aux frais de transports et d'emballages, dont le montant sera également indiqué à l'acheteur sur sa demande.

• LIVRAISON

- Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif seulement. Le non-respect du délai ne peut engager notre responsabilité que si nous l'avons accepté d'une façon expresse comme délai de rigueur, et que si l'acquéreur nous a mis en demeure de livrer dans un délai d'un mois par lettre recommandée. Si la livraison n'est pas effectuée dans le mois suivant la réception de cette lettre, l'acquéreur peut résilier la partie de la commande non livrée à cette dernière date, sans préavis ni indemnité.
- En outre, un délai même accepté comme délai de rigueur et non respecté ne peut engager notre responsabilité au cas de survenance d'événements, présentant ou non les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit, empêchant notre Société, ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, d'exécuter ses obligations dans des conditions normales, tels que notamment, bris de machines, arrêt de travail, lock-out même partiel, incendie, inondation, ouragan, tornade, tremblement de terre, difficulté de transport, moratoire légal, acte de l'autorité publique.

De tels événements entraîneront de plein droit soit la suspension momentanée des livraisons, soit la résolution de la vente, et ce sans dommages et intérêts de part ni d'autre.

Notre Société est autorisée à effectuer des livraisons partielles.

Quelles que soient les modalités de la vente et/ou du transport, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, à charge pour celui-ci de recourir s'il y a lieu contre les transporteurs, dans les conditions et délais prévus par la loi et la réglementation en vigueur avec notification écrite immédiate à notre Société.

- De convention expresse, le déchargement au lieu de livraison est assuré exclusivement sous la responsabilité et sous la garde de l'acheteur, quelle que soit la participation apportée à ces opérations par notre chauffeur, ou par le chauffeur du transporteur choisi par nos soins.
- L'acheteur s'engage à réceptionner les produits aux lieux et date convenus. En cas de carence de sa part, la livraison avec tous ses effets sera réputée avoir eu lieu à cette date.

• QUALITÉ ET AGRÈMENT DES MARCHANDISES

- Le choix de la fourniture (de ses caractéristiques, de sa qualité...) incombe exclusivement à l'acheteur, notre Société n'étant pas toujours en mesure d'apprécier ou de juger de l'opportunité du choix de l'acquéreur.
- Notre Société décline toute responsabilité quant aux erreurs de conception ou de fabrication de marchandises livrées et quant à l'emploi auquel le client les destine, si ce dernier ne nous a pas fait parvenir par écrit, avec la commande, les indications et spécifications nécessaires ainsi que toutes suggestions particulières.
- Nos marchandises sont vendues dans le cadre du régime légal de responsabilité du vendeur.
- Toute réclamation devra être formulée par l'acquéreur, à peine de déchéance, dans les huit jours suivant la réception.
- Notre Société ne peut apporter aucune garantie de quelque nature qu'elle soit (caractéristiques mécaniques, chimiques, physiques, dimensionnelles, etc...) pour tous les produits en second choix ou en choix inférieur. Aucune réclamation n'est recevable à ce titre.

• PAIEMENT

- Les conditions de paiement sont définies dans les conditions particulières. En règle générale, nos factures sont payables net et sans escompte à 30 jours fin de mois suivant la date de livraison. En tout état de cause, les

conditions de paiement ne pourront pas dépasser les conditions définies par la loi de modernisation de l'économie, n° 2008-776 du 4 août 2008. En cas de paiement anticipé, les conditions escompte sont définies sur la facture.

- Nos factures sont payables à notre siège social.
- En aucun cas, les réclamations éventuelles en matière de prix, de quantité ou de qualité ne peuvent dispenser l'acheteur de régler à l'échéance la part de nos factures excédant le montant de la réclamation, sauf à mettre en œuvre automatiquement le régime des pénalités ci-après.
- Si notre Société a des raisons de craindre l'insolvabilité de l'acquéreur, elle peut à tout moment exiger les garanties financières jugées nécessaires ou modifier les conditions des règlements. En cas de refus, notre Société pourra annuler la commande, ou résilier la partie restant à exécuter.
- Dans le cas de règlement tardif par rapport à la date de paiement figurant sur facture, une pénalité pourra être appliquée après mise en demeure selon les termes de la loi n° 92-1442 du 31/12/92, sur la base d'une fois et demi le taux d'intérêt légal alors en vigueur, T.V.A. en sus.

En cas de prorogation de traite, les frais et intérêts de cette prorogation seront à charge de l'acheteur.

De plus, un impayé bancaire et/ou le fait de recourir à une intervention contentieuse afin de recouvrer notre créance, donneront lieu de plein droit au remboursement des frais engagés et l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 1.5% de la somme impayée, T.V.A. en sus outre la pénalité ci-dessus.

• RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées, jusqu'au complet paiement de l'intégralité du prix et des accessoires correspondants, selon les termes de la loi n° 80-335 du 12/05/80 et de la loi n° 85-98 du 25/01/85 modifiée par la loi n° 94-475 du 10/06/94. En qualité de détenteur de nos marchandises, l'acquéreur en assure à ses frais la garde, les risques et la responsabilité dans tous les cas, même en cas de force majeure.

L'acquéreur s'engage à maintenir nos marchandises constamment identifiées avant tout usage.

Il est expressément convenu pour l'identification des marchandises livrées chez l'acheteur, qu'il est fait application de l'usage selon lequel les produits les plus anciennement entrés dans les magasins de l'acheteur sont les premiers retirés, en sorte que nos marchandises existantes dans ces magasins, sont censées être celles, à due concurrence, que nous lui aurons le plus récemment livrées.

En cas de défaillance, l'acquéreur ne peut utiliser nos produits sans accord exprès de notre part.

Dès lors que nous aurons fait connaître notre décision de faire jouer la clause de réserve de propriété et de revendiquer nos marchandises, l'acheteur devra soit nous les rendre sans délai et à ses frais, soit les payer pour pouvoir les utiliser.

• DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sans préjudicier aux effets des clauses ci-dessus, il est convenu que l'inexécution par l'acheteur de l'une des obligations, entraîne, sans formalité préalable, de plein droit, si bon semble à notre Société et dès l'envoi d'une lettre recommandée à l'acquéreur, la déchéance du terme pour tous les montants restant dus aux termes du contrat de vente (même si ces montants ont donné lieu à des traites mises en circulation), et/ou la résolution (ou la résiliation le cas échéant) de tous les contrats en cours, que les contrats de vente portent ou non sur les marchandises sur lesquelles la propriété a été ou reste réservée.

En cas de relations commerciales régulières, il est reconnu que celles-ci constituent un ensemble contractuel unique entre le vendeur et l'acheteur, les créances en résultant étant en conséquence connexes entre elles.

L'élection de domicile est faite par la société vendeuse à son Siège Social.

En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou de paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'inexécution des clauses et conditions ci-dessus indiquées, le Tribunal de Commerce du ressort de notre siège social sera seul compétent, quels que soient le lieu de livraison, les modes et lieu de paiement, même si celui-ci est effectué par traite domiciliée, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le droit Français régit seul les ventes de notre Société, à l'exclusion expresse de la Convention de Vienne sur les ventes internationales des marchandises ainsi qu'à l'exclusion de toute règle de conflit de lois ou autres pouvant entraîner l'application de dispositions quelconques autres que la loi française.



Adresse : **Z.A les Tomples**
Allée de la Quincaillerie
26700 PIERRELATTE
FRANCE

Tél. : **04 75 04 25 91**
Fax: **04 30 29 09 57**
E-mail : **commercial@psp26.fr**
Site : **www.psp26.fr**